



DIRECTIVES POUR LA PROPOSITION D'UN NUMÉRO THÉMATIQUE

La revue invite des chercheurs et des chercheuses chevronnés à lui soumettre des propositions de numéro thématique en lien avec les minorités linguistiques. Les responsables d'une proposition qui serait acceptée pourront être invités à agir comme rédacteurs et rédactrices invités. La revue privilégie l'équipe de deux spécialistes chevronnés dans le domaine sur lequel doit porter le numéro thématique proposé.

En règle générale, un numéro thématique comporte sept ou huit articles de 7 000 mots ou de 40 000 caractères (espaces compris). Le temps requis pour la préparation d'un tel numéro à partir de la date de la soumission de la proposition jusqu'à sa publication sur *Érudit* peut être de deux ans.

Nous décrivons dans le présent document les critères et le processus menant à l'acceptation d'une proposition et de son contenu.

A. Critères de qualité

Les qualités recherchées dans une proposition :

- a. Pertinence : le numéro thématique proposé traite de questions théoriques fondamentales qui concernent les minorités linguistiques.
- b. Intérêt pour le lectorat : le numéro porte sur un thème ou un sujet qui est d'intérêt pour une proportion importante du lectorat de la revue.
- c. Cohérence : les articles proposés forment un tout cohérent et sont en lien étroit avec le thème du numéro.
- d. Portée : le numéro réunit les travaux de chercheurs et de chercheuses expérimentés et émergents de régions diverses. Ces travaux se rapportent à différentes minorités linguistiques ou, lorsqu'ils s'intéressent à une minorité linguistique en particulier, font des liens avec d'autres minorités linguistiques.
- e. Qualité : la qualité de la recherche présentée dans les articles est primordiale. Dans son ensemble, la proposition se doit d'être persuasive.

Remarque : Les numéros thématiques et les communications faites dans le cadre de colloques

La problématique abordée et les présentations effectuées lors d'un colloque ne se prêtent pas toujours bien à la publication d'un numéro thématique d'une revue scientifique. Les personnes qui souhaitent publier les textes des communications d'un colloque sont donc invitées à adopter une stratégie à cet effet dès la préparation du colloque. Ainsi, elles choisiront le contenu du colloque et les communications qui y seront présentées en fonction de la publication, au lieu de tenir un colloque pour ensuite effectuer des démarches visant la publication. Sinon, elles devront probablement revoir substantiellement la problématique explorée et les buts poursuivis par le colloque si elles désirent que les communications qui y sont présentées soient publiées dans un numéro thématique.

B. Soumission d'une proposition de numéro thématique

Toute proposition de numéro thématique doit contenir les informations suivantes :

1. Renseignements sur les responsables de la proposition

- Le nom, l'adresse institutionnelle et les coordonnées électroniques des responsables de la proposition.
- Un bref CV des responsables de la proposition démontrant qu'ils ont les compétences nécessaires pour agir comme rédacteurs ou rédactrices invités d'un numéro portant sur la thématique proposée.

2. Contenu de la proposition

- Le titre (provisoire) du numéro.
- Un argumentaire de 1 000 à 1 500 mots explicitant clairement la nature de la thématique du numéro. Il est important de souligner l'importance de la thématique et l'apport du numéro à la connaissance scientifique.
- Un texte de 400 à 500 mots qui pourra être utilisé, au besoin, dans un appel de textes.
- La liste (provisoire) des auteurs et des auteures qui ont été invités à soumettre un texte (ou qui en ont déjà soumis un), avec leur affiliation institutionnelle.
- Le titre (provisoire) de chacun des articles.
- Un résumé d'au plus 500 mots de chaque article qui a été ou qui sera soumis, ainsi que de l'introduction au numéro thématique.

3. Transmission de la proposition

- La proposition doit être transmise en version électronique à la direction de la revue à l'adresse mls-lms@umoncton.ca

C. Processus de prise de décision concernant la proposition

1. Lorsqu'une proposition est soumise à la revue, elle est étudiée par le comité de rédaction de la revue, sous la responsabilité de la direction.
2. La direction communique ensuite avec les responsables de la proposition pour les informer de la décision de la revue : acceptation de la proposition, invitation à réviser et à resoumettre la proposition ou refus de la proposition. L'invitation à réviser et à resoumettre la proposition est accompagnée de commentaires et de suggestions.
3. Lorsqu'elle est à nouveau soumise, la version révisée de la proposition est évaluée par le comité de rédaction et la direction. Leur décision, accompagnée d'un avis argumenté, est transmise aux responsables de la proposition révisée.

Nota bene : Le comité de rédaction se réserve le droit de faire un appel de manuscrits.

D. Préparation du numéro thématique

1. La direction de la revue :

- fournit à la rédaction invitée les documents pertinents;
- fixe avec elle le calendrier éditorial.

2. La rédaction invitée :

- signe la lettre d'entente spécifiant les responsabilités qu'elle est appelée à assumer (voir « Lettre d'entente avec le rédacteur invité ou la rédactrice invitée »);
- prépare le plan définitif du numéro thématique, avec les noms des auteurs et des auteures et les titres des articles;
- fait l'appel de textes et le transmet à la direction de la revue;
- informe les auteurs et les auteures que les documents nécessaires à la préparation d'un manuscrit en vue de sa publication dans la revue *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society* se trouvent sur la page *À propos de cette revue* du site www.erudit.org;
- après réception des articles, assume les tâches décrites dans les « Directives relatives aux étapes menant à la publication d'un article »;
- rédige la version définitive du texte de présentation du numéro.

Nota bene. L'argumentaire de 1 000 à 1 500 mots explicitant clairement la nature de la thématique et l'apport du numéro à la connaissance scientifique (voir la section B.2 sur le contenu de la proposition plus haut) pourra servir lors de la préparation de l'introduction au numéro thématique.